



HAL
open science

Ventes de terrains par le temple de Nanna à Ur sous les rois de Larsa

Dominique Charpin

► **To cite this version:**

Dominique Charpin. Ventes de terrains par le temple de Nanna à Ur sous les rois de Larsa. Charpin, Dominique and Béranger, Marine and Fiette, Baptiste and Jacquet, Antoine. ARCHIBAB 4. Nouvelles recherches sur les archives d'Ur d'époque paléo-babylonienne, 22, SEPOA, pp.213-232, 2020, Mémoires de N.A.B.U., 979-10-97449-03-2. hal-03752428

HAL Id: hal-03752428

<https://hal.science/hal-03752428>

Submitted on 26 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CHAPITRE 8

VENTES DE TERRAINS PAR LE TEMPLE DE NANNA À UR SOUS LES ROIS DE LARSA*

Dominique CHARPIN

L'époque paléo-babylonienne est généralement décrite comme marquée par l'essor de la propriété privée. Il est de fait que les archives familiales se multiplièrent de façon considérable après la chute d'Ur III¹, les titres de propriété étant transmis sur des périodes qui dépassent parfois un siècle et demi². Si les ventes de biens immeubles sont essentiellement le fait de particuliers, on rencontre çà et là des situations différentes. Dans une série d'études, j'ai réuni et analysé les contrats où des terrains étaient vendus par des municipalités, en Babylonie du Nord³ ou dans le Suhum⁴, ainsi que ceux où le vendeur n'était autre que le roi en personne⁵. Je voudrais ici m'intéresser aux ventes de terrains par les temples, en l'occurrence celles qu'effectua le temple de Nanna à Ur.

Lorsqu'il entreprit en 1926-27 sa V^e campagne sur le Tell al-Muqayyar, Woolley décida d'étendre la fouille aux alentours du sanctuaire de Nanna, l'Ekišnugal, auquel l'essentiel des efforts avait jusqu'alors été consacré. La zone dite « EH » située au sud-ouest de ce vaste complexe, avait déjà fait l'objet de

* Ce travail a été rédigé dans le cadre du projet « EcritUr. La ville d'Ur d'après les textes du premier quart du II^e millénaire av. J.-C. » (voir <http://digitorient.com/?p=3341>) financé par l'ANR pour 36 mois depuis octobre 2017. Il tente de montrer qu'il n'est pas forcément besoin de documents nouveaux pour aller plus loin dans l'interprétation de textes déjà connus, grâce à un réexamen attentif qui ne se limite pas à une édition mais tente de comprendre la raison d'être de textes singuliers.

¹ A. Jacquet, « Family Archives in Mesopotamia during the Old Babylonian Period », dans M. Faraguna (éd.), *Legal Documents in Ancient Societies IV. Archives and Archival Documents in Ancient Societies. Trieste 30 September-1 October 2011*, Trieste, 2013, p. 63-85 (<http://hdl.handle.net/10077/8669>).

² Voir D. Charpin, « Transmission des titres de propriété et constitution des archives privées en Babylonie ancienne », dans K. R. Veenhof (éd.), *Cuneiform Archives and Libraries. Papers read at the 30e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*, PIHANS 57, Leyde, 1986, p. 121-140 ; cette étude, abrégée et mise à jour, a été traduite en anglais dans D. Charpin, *Writing, Law, and Kingship in Old Babylonian Mesopotamia*, Chicago & Londres, 2010, p. 53-69 (chap. 4, « The Transfer of Property Deeds and the Constitution of Family Archives ») ; dans la bibliographie récente sur ce sujet, noter G. Voet & K. Van Lerberghe, « Four and a Half "Quasi-Hüllentafeln" », dans L. Sassmannshausen (éd.), *He Has Opened Nisaba's House of Learning. Studies in Honor of Åke Waldemar Sjöberg on the Occasion of His 89th Birthday on August 1st 2013*, CM 46, Leyde/Boston, 2014, p. 261-279 (avec mes remarques dans RA 110, 2016, p. 189 et n. 12) ; et voir ici-même p. 143-144).

³ D. Charpin, « Économie et société à Sippar et en Babylonie du nord à l'époque paléo-babylonienne », RA 99, 2005, p. 133-176 (spéc. p. 134-145 « La vente de terrains par des municipalités »).

⁴ D. Charpin, « Les pouvoirs locaux à l'époque paléo-babylonienne : le cas du maire et des Anciens de Harrâdum », dans Ş. Dönmez (éd.), *Veysel Donbaz'a Sunulan Yazılar. DUB.SAR É.DUB.BA.A. Studies Presented in Honour of Veysel Donbaz*, Istanbul, 2010, p. 41-54 (spéc. p. 47-51 « La vente de terres par la municipalité de Harradum »).

⁵ D. Charpin, « Dons ou ventes de terres par les rois à l'époque paléo-babylonienne », dans G. Neumann, S. Paulus & K. Kleber (éd.), *Grenzüberschreitungen. Studien zur Kulturgeschichte des Alten Orients. Festschrift für Hans Neumann anlässlich seines 65. Geburtstages am 9. Mai 2018*, Dubsar 5, 2018, p. 99-142.

recherches au printemps 1854, menées par Taylor⁶. Celui-ci avait dégagé les restes de quelques maisons, notamment les caveaux funéraires qui se trouvaient dans leur soubassement (d'où le nom de « Tomb Mound » qu'il donna à cette zone). Après avoir repris l'exploration du secteur EH à la fin de sa IV^e campagne (1925-26), Woolley étendit la fouille au nord-ouest, en un secteur qu'il désigna comme « EM »⁷. Là aussi, Taylor l'avait précédé⁸ ; il semble désormais assuré que les tablettes d'Ur de la « collection B » du British Museum (mêlées à celles provenant des fouilles de Loftus à Tell Sifr⁹) ont été retrouvées dans une jarre découverte dans ce secteur, lorsque Taylor retourna à Tell al-Muqayyar à l'automne 1854¹⁰. Par la suite, Hall pratiqua également en 1918 un fructueux sondage dans le secteur EM¹¹. Woolley y poursuivit ses recherches en 1926-27 et mit au jour un quartier formé de seize maisons d'habitation¹² ; les tablettes qui s'y trouvaient conservées permirent de les dater de l'époque paléo-babylonienne. Dans son rapport définitif, l'archéologue britannique formula au sujet des occupants de ces maisons l'hypothèse suivante¹³ :

« When we dug the EM area we were surprised to find domestic buildings set up against and almost impinging on the sacred Temenos. The buildings differ not at all from those in the AH quarter, but the tablets from them include a large proportion of religious texts, hymns etc., and it may be that the clergy attached to the main temples were lodged in houses set round the Temenos and forming a sort of Cathedral close. »

J'avais indiqué dans mon livre sur *Le Clergé d'Ur* qu'une telle façon de décrire la réalité ancienne était quelque peu trompeuse¹⁴. Ma critique était la suivante : une bonne partie des habitants de ce quartier était constituée par des desservants du grand sanctuaire voisin, mais ils n'occupaient pas ce que nous appellerions des « logements de fonction ». Les maisons leur appartenaient en propre, ils pouvaient les vendre ou les transmettre à leurs héritiers. J'avais tort sur ce point dans ma critique de Woolley (j'aurais dû me méfier, car en Angleterre, ces institutions sont toujours vivantes et Woolley, fils d'un ecclésiastique, savait de quoi il parlait) : les chanoines étaient eux aussi le plus souvent propriétaires de leurs maisons. Mais Woolley n'avait pas non plus complètement raison. La réglementation médiévale, qui remonte notamment au concile d'Aix-la-Chapelle de 816 sous Louis le Pieux, instituait en effet un véritable enfermement des chanoines, qui ne devaient pas se mêler aux laïcs¹⁵. Souvent, un enclos canonial était fermé durant la nuit, un chanoine ne pouvait y faire entrer une femme (je cite un statut canonial) « à

⁶ J. E. Taylor, « Notes on the Ruins of Muqayer », *JRAS* 15, 1854, p. 260-276.

⁷ C. L. Woolley, « The Excavations at Ur, 1925—6 », *AJ* 6/4, 1926, p. 365-401. Pour les sigles EM et EH, cf. L. Woolley & M. Mallowan, *The Old Babylonian Period*, UE 7, Londres, 1976, p. XV.

⁸ J. E. Taylor, « Notes on Abu Shahrein and Tell el Lahm », *JRAS* 15, 1855, p. 404-415 (p. 414-415 « Muqayer »).

⁹ D. Charpin, *Archives familiales et propriété privée en Babylonie ancienne : étude des documents de « Tell Sifr »*, HEO 12, Genève-Paris, 1980 (ci-après : HEO 12). Je m'aperçois avec le recul que le sous-titre de cet ouvrage n'est pas suffisamment clair. J'aurais dû indiquer : « *Étude de documents d'Ur et de Kutalla (Tell Sifr)* ». J'aurais également dû citer l'article de E. Sollberger, « Mr. Taylor in Chaldaea », *AnSt* 22, 1972, p. 129-139, où est soulignée la contemporanéité des travaux de Loftus et de Taylor, sous l'égide de Rawlinson ; cette étude, parue dans *Anatolian Studies* (volume en l'honneur de S. Lloyd), m'avait alors échappé.

¹⁰ Voir ci-dessus « Les découvertes épigraphiques de Taylor à Ur en 1854 : nouvelle approche », p. 13-42.

¹¹ Voir à ce sujet D. Charpin, « Epigraphy of Ur : Past, Present and Future », dans G. Frame, J. Jeffers & H. Pittman (éd.), *Ur in the Twenty-First Century CE, 62nd Rencontre Assyriologique Internationale, University of Pennsylvania, July 11-15 2016*, Winona Lake, sous presse, p. 181-194 ; D. Charpin, Compte rendu de R. Tarasewicz, *The Neo-Babylonian Records from Ur from the Hall Collection of the British Museum*, dubsar 7, Münster, 2018, dans *RA* 113, 2019, p. 189-190.

¹² Rapport préliminaire de la V^e campagne : C. L. Woolley, « The Excavations at Ur, 1926—7 », *AJ* 7, 1927, p. 385-423.

¹³ UE 7, p. 12 (c'est moi qui souligne).

¹⁴ D. Charpin, *Le Clergé d'Ur au siècle d'Hammurabi (XIX^e-XVIII^e siècles av. J.-C.)*, HEO 22, Genève-Paris, 1986, p. 140-141 (ci-après : HEO 22).

¹⁵ Cf. J.-Ch. Picard, « Les quartiers canoniaux des cathédrales en France », dans *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 22^e congrès, Amiens, 1991. Clerc séculier au Moyen Age*, p. 191-202 (doi : <https://doi.org/10.3406/shmes.1991.1599>).

l'exception de sa mère, de sa sœur, de sa parente au troisième degré, ou d'une femme de haut rang qu'on ne peut éconduire sans scandale»¹⁶. De ce point de vue, en effet, l'image de l'« enclos canonial » (« Cathedral close ») ne correspond pas du tout à la réalité d'Ur au XVIII^e siècle av. J.-C.

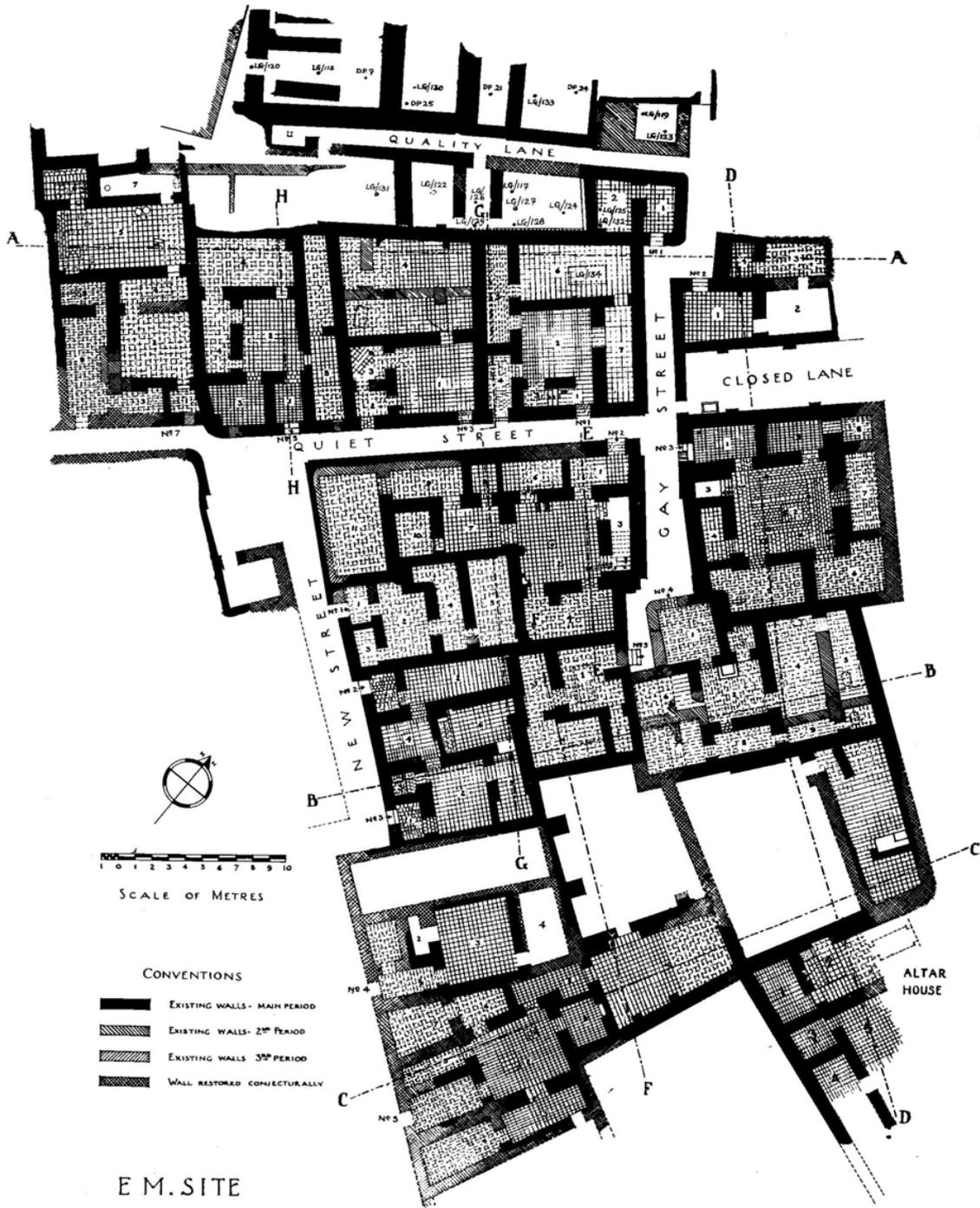


Fig. 1. Plan du quartier EM (d'après UE 7, pl. 111).

¹⁶ Chartul. Eccles. Parisiensis, Pars III, lib. XX, nov. 1245, 1, cité par E. Viollet-le-Duc dans l'article « Cloître » du Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle, tome 3, Paris, 1854 (consulté grâce à <http://www.gutenberg.org/files/30783/30783-h/30783-h.htm>).

Toutefois, un texte publié en 1991 montre que le temple de Nanna semble avoir possédé dans ce secteur certaines parcelles, puisqu'il en vendit une à un particulier. C'est à un examen approfondi de ce document et de sa portée qu'est consacré le présent chapitre. Il contient également la réédition d'un texte connu depuis longtemps, qui montrait déjà le temple de Nanna vendant un terrain ; le nouveau contrat et des recherches prosopographiques plus poussées permettent en effet d'en améliorer l'édition sur certains points¹⁷. La seconde partie de ce travail étendra le commentaire aux différents problèmes posés par la réédition de ces deux textes.

1. LES TEXTES

1.1. La vente d'une parcelle urbaine

Un contrat de vente de terrain par le temple de Nanna avait été catalogué par Figulla¹⁸ ; il a été enregistré dans les collections du British Museum en avril 1896, sans que son origine soit connue. Ce contrat a été publié par M. Anbar et M. Stol en 1991, donc cinq ans après mon livre sur *Le Clergé d'Ur*¹⁹. Il concerne un terrain en contexte urbain²⁰.

Anbar & Stol RA 85 21 [BM 13960 = 96-4-2, 60]

Achat par Puzur-Šamaš fils de Ibbi-Ilabrat d'une maison en ruine appartenant au temple de Nanna.

Date : -/xii-bis/Rim-Sin I 2.

Édition : Anbar & Stol *RA* 85, p. 32-34. Copie : M. Anbar, dans Anbar & Stol *RA* 85, p. 47.

Collationné le 20/02/2019.

- 1 SAR É.ŠUB.BA
 2 DA É *im-gur*-^dEN.ZU ŠITA*.ÈŠ*
 ù DA É PUZUR₄.^dUTU
 4 É ^dŠEŠ.KI.TA
 'PUZUR₄.^dUTU
 6 DUMU *i-bi*-^dNIN.ŠUBUR
 IN.ŠI.ŠÁM
 8 6 GÍN KÙ.BABBAR
 ŠÁM TIL.LA.NI.ŠÈ
 10 IN.NA.LÁ
 KÙ.BI ŠÀ ^{gr}PISAN GÁ.NUN.MAH
 R.12 KIŠIB ŠÀ.TAME.[NE]
 ITI DIRI ŠE.KIN.KU₅
 14 MU É ^dIŠKUR ŠÀ UD.UNU^{ki}.MA
 É ^dBARA₂.ULE.GAR.RA
 16 ŠÀ *zar-bi-lum*^{ki} MU.UN.DÙ.A
 ù ^{urudu}ALAM ÌR.^dEN.ZU LUGAL
 18 ŠÀ É.GAL.BAR.RA.ŠÈ I.[N]I.IN.KU₄.RE



Fig. 2. Détail de BM 13960 (cliché D. Charpin).

¹⁷ Le rapprochement de BM 13960 [= RA 85 21] et de YOS 5 122 a déjà été fait de manière rapide par Th. Richter, *Untersuchungen zu den lokalen Panthea Süd- und Mittelbabyloniens in altbabylonischer Zeit (2. verbesserte und erweiterte Auflage)*, AOAT 257, Münster, 2004, p. 431 n. 1834.

¹⁸ H. H. Figulla, *Catalogue of the Babylonian Tablets in the British Museum, vol. I*, Londres, 1961, p. 157 : « **13960**. Rt. low. corner missing; seal illegible; 11 + 7 ll.; 3 1/4" x 1 7/8". O. Bab.: Sale of house (é(?)-šub-ba) belonging to (d)Nanna(r), sold to Púzur-(d)Šamaš s. of I-bi-(d)Nin-šubur for 6 *šiqu* of silver. —/XII^{II}/2 Rīm-Sin. [96-4-2, 60] ».

¹⁹ M. Anbar & M. Stol, « Textes de l'époque babylonienne ancienne III », *RA* 85, 1991, p. 13-48.

²⁰ L'édition ci-dessous repose sur la collation de l'original que j'ai pu effectuer au British Museum le 20/02/2019. Mes remerciements aux *Trustees* du BM, qui m'ont permis de publier mes photographies de la tablette. Les signes collationnés sont signalés par un *.



Fig. 3. La tablette BM 13960 (clichés D. Charpin, montage V. Chalendar).

- S.a) *it-ti*-^dEN.ZU-*mi**-*il**-*k[i]* / DUMU PUZUR₄.^dEN.LÍL / [...]
 S.b) *ši-lí-iš₈-tár* / DUB.SAR / DUMU *šu-é-a* / [Ì]R É ^dŠEŠ.KI
 S.c) UR.^dŠEŠ.KI GUDU₄.ZU.AB / GÁ.DUB.BA ^dŠEŠ.KI / DUMU KÙ.^dNIN.GAL / [Ì]R* [Ì]R*.^dEN.ZU¹
 S.d) ^dUTU.LÚ.TI / DUMU *wu-tu-ur-du*-[...] / ÌR ^dNÈ.ER[I₁₁.G]AL
 S.e) *ku-uk*-^dšu-*ku* / DUMU *at-ta-na-wi-ir* / IR₁₁* ^dša-at-wa-a[k*]
 S.f) *an-um*-KA-^dE[N.ZU⁷] / DUB.[SAR] / DUMU *tu-ut*-[...] / ÌR ^dNIN.Š[UBUR*]
 S.g) ^rd¹AB.^rx¹[...] / ^dUTU.MA.AN.[SUM] / DUMU IGL.AN.NA.KE₄*.ZU IR₁₁*.ZU
 S.h) [...] / DUMU ^dE[N....] / ÌR ^d[...] / ^dNIN.[...]
 S.i*) [LÚ / UR.^dNIN.SI.[AN.NA] / [DU]B.S[AR] / [DUMU] ^rx¹ NI KAR ^rx¹ [...] / [...]
 S.j*) [...] / [DUM]U NÌ.GA.^d[...] / [Ì]R ^dr^x¹[...]

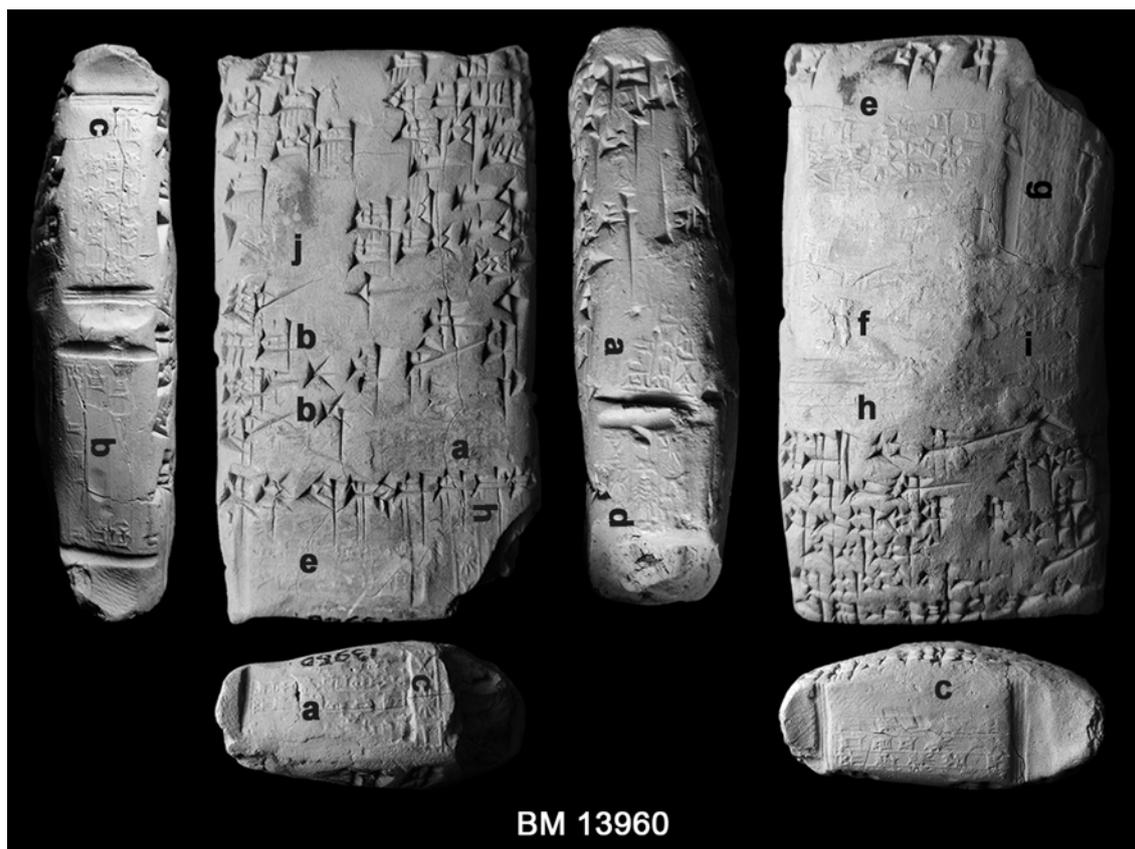


Fig. 4. Emplacement des empreintes de sceaux sur BM 13960 (clichés D. Charpin, montage V. Chalendar).

(5-7) Puzur-Šamaš fils d'Ibbi-Ilabrat a acheté ⁽⁴⁾ au temple de Nanna ⁽¹⁻³⁾ 1 sar de maison en ruine, à côté de la maison d'Imgur-Sin, le ŠITA.ÈŠ, et à côté de la maison de Puzur-Šamaš. ⁽⁸⁻¹⁰⁾ Il lui a versé 6 sicles d'argent pour son prix complet. ⁽¹¹⁾ Cet argent (a été versé) dans la caisse du Ganunmah. ⁽¹²⁾ Le sceau des *šatammû*. (Date).

2) Les éditeurs avaient lu GUDU₄-AB-<ZU> et renvoyé à TCL 10 26 : 27, où on trouve Imgur-Sin GUDU₄ ^dMAH. La copie de M. Anbar permettait déjà de lire ŠITA.ÈŠ, et cette lecture a été confirmée par une collation. Pour le titre de ŠITA.ÈŠ, cf. J. Renger, « Untersuchungen zum Priestertum in der altbabylonischen Zeit 2. Teil », ZA 59, 1969, p. 104-230 (p. 129-132) et récemment F. Huber Vulliet, *Le personnel culturel à l'époque néo-sumérienne (ca. 2160-2003 av. J.-C.)*, BPOA 14, Madrid, 2019, p. 199-203, avec une lecture šita AB, qui laisse ouvert le choix entre šita ab(a) et šita èš(a).

Noter que *ce même* Imgur-Sin ŠITA.ÈŠ est attesté par HEO 12 93 : 16 (Rim-Sin I 2), un texte d'Ur provenant des fouilles de Taylor, dans le quartier EM (réédition ci-dessous).

11) La traduction des éditeurs (« son argent (pris) de la caisse du dépôt principal ») est évidemment à changer en : « son argent (a été versé) dans la caisse du Ganun-mah ».

Chap. 8. Ventes de terrains par le temple de Nanna à Ur

17-18) Pour ce nom d'année, voir D. Charpin, « En marge d'ÉcritUr, 1 : un temple funéraire pour la famille royale de Larsa ? », *NABU* 2018/11 (note reproduite ci-dessous au chap. 15).

S.a) Corriger *RA* 85 p. 32 (-*mil-k[i]*). Même sceau en UET 5 476 S.3 (qui date de la même année : Rim-Sin I 2, voir l'édition ci-dessous).

S.b) Les sceaux dont la légende indique « serviteur du temple de Nanna » sont rares, mais il en existe au moins deux autres exemples :

– LÚ-^dm[a-m]a / DUB.SAR / DUMU šu-^dLUGAL / ÌR É ^dŠEŠ.KI.KE₄ « Awil-Mama, fils de Šu-Šarrim, serviteur du temple de Nanna » : UET 5 476 // YOS 5 47 // YOS 5 51 // YOS 5 52 ;

– KÙ-^dŠEŠ.KI / DUB.SAR A.RU.A / DUMU ^dŠEŠ.KI.DU₁₀.GA SANGA[?] / ÌR É ^dŠEŠ.KI.KE₄ « Ku-Nanna, scribe des offrandes A.RU.A, fils de Nanna-duga l'administrateur-šangûm(?), serviteur du temple de Nanna » : YOS 5 47 // YOS 5 51 // YOS 5 52.

S.c) Corriger l'édition : [AR]AD ^dE[N-Z]U « le serviteur de Sin » (*RA* 85, p. 33). Selon HEO 22 p. 44, la dernière ligne du sceau de Ur-Nanna est : ÌR ÌR.^dEN.ZU (d'après YOS 5 122 ; la dernière ligne n'apparaît pas sur l'empreinte de UET 5 476 S.2 telle qu'elle a été copiée).

S.f) Cf. Legrain PBS 13 60 : 1 (CBS 8359).

S.g) Lu par les éditeurs DUMU IGLAN.NA.TA.BA. Le nom propre Igiannakezu est connu à l'époque d'Ur III²¹, mais très rare en paléo-babylonien. Je ne connais que UET 5 295 : 6, et les sceaux de Sin-nada, connus par plusieurs empreintes retrouvées sur des étiquettes et enveloppes du chantier 5 en 2017, pour lesquels voir A. Otto, « Official Seal Motifs at Larsa and Ur in the 19th Century BC », dans G. Chambon, M. Guichard & A.-I. Langlois (éd.), avec la participation de Th. Römer et N. Ziegler, *De l'argile au numérique. Mélanges assyriologiques en l'honneur de Dominique Charpin*, PIPOAC 3, Louvain/Paris/Bristol, 2019, p. 764-776 (p. 767 fig. 3 et p. 769 fig. 4 ; cf. ici-même p. 206).

La structure de l'inscription correspond au cas où le roi dont le propriétaire du sceau se déclare serviteur est nommé à la première ligne ; en l'occurrence, la première ligne n'a pu être déchiffrée de manière satisfaisante.

S.h) Il est difficile de proposer une restitution de la légende de ce sceau. On peut supposer que la première ligne, avec le nom du propriétaire, manque.

S.i et j) Ces deux empreintes partielles manquent à la première édition. Pour la l. 1 du S.i, on ne connaît actuellement que Lu-Ninsianna ou Ur-Ninsianna.

Plusieurs éléments permettent de localiser ce contrat à Ur sans doute possible. D'un point de vue institutionnel, l'argent résultant de la vente du terrain par le temple de Nanna a été versé au Ganun-mah (l. 11). Ce terme désigne un « grand entrepôt » et n'a donc en soi rien de spécifique ; il se trouve cependant que nous ne connaissons actuellement pas d'autres Ganun-mah à l'époque paléo-babylonienne que ceux de Nanna et de Ningal à Ur²². Mais l'argument essentiel est de nature prosopographique. La tablette a été scellée par des šatammû, comme indiqué l. 12. Or parmi les 10 légendes lisibles en totalité ou partiellement, on trouve celle du sceau d'Ur-Nanna, un purificateur-gudapsûm très bien connu, qui se déclare serviteur de Warad-Sin et porte le titre de šandabakkum de Nanna. Ce personnage est le destinataire de lettres qui ont été retrouvées à Ur dans le quartier EM au n° 7 Quiet Street ; il est donc vraisemblable qu'il résida dans cette maison avant que ne s'y installent Ku-Ningal et sa famille²³. Il ne fait en tout cas pas de doute que BM 13960 fait partie des tablettes découvertes à Ur lors de fouilles irrégulières postérieures à celles de Taylor, et antérieures à 1896, année où la tablette fut cataloguée au British Museum²⁴. Ce contrat montre que le temple de Nanna était propriétaire d'un terrain en milieu urbain à Ur, mais cela ne suffit pas pour savoir où il se situait. On peut cependant aller plus loin dans la localisation de la parcelle vendue. Il est pour cela nécessaire de revenir sur un autre contrat de vente d'Ur connu depuis longtemps.

²¹ Cf. BDTNS. Le sceau d'un Igiannakezu, sukkalet et serviteur de Šu-Sin, a été retrouvé à Ur : cf. UE 10 433 (U.6960 ; photo dans I. Winter, « Legitimation of Authority through Image and Legend : Seals belonging to Officials in the Administrative Bureaucracy of the Ur III State », dans McG. Gibson & R. D. Biggs (éd.), *The Organization of Power*, SAOC 46, Chicago, 1987, p. 69-106 et pl. 1-10, spéc. pl. 4).

²² Voir l'étude d'A. Jacquet dans D. Charpin & A. Jacquet (éd.), *Nouvelles recherches sur la ville d'Ur*, à paraître.

²³ HEO 22, p. 42-51.

²⁴ On ne peut pas totalement exclure que cette tablette ait fait partie des tablettes de Taylor, mais qu'elle n'ait pas été enregistrée en même temps que le reste.

HEO 12 93 [B.15 = BM 33172]

Achat par Ela d'un terrain bâti appartenant à Šu-Ilabrat.

Lieu de découverte : Ur. Lieu de rédaction : Ur.

Date : [...] / [...] / Rim-Sin I 2.

Edition : HEO 12, 1980, p. 28, 269 (n°93).

Copies : Strassmaier CIO 5, 1882 (n° 2) ; Jean TSifr, 1931 (n° 93).

Collationné en 1978 et à nouveau en février 2020.

7 2/3 GÍN É DÙ.A
2 DA *im-gur*-^dEN.ZU
ù DA E.SÍR
4 KI *šu*-^dNIN.ŠUBUR.TA
^l*e-la-a*
6 IN.ŠI.[ŠÁM]
4 GÍN KÙ.BABBAR
8 ŠÁM TIL.LA.NI.ŠÈ
IN.NA.LÁ
10 INIM.GÁL.LA
É.BI.ŠÈ
12 IN.NA.GUB.BU
R. U₄.KÚR LÚ.ULU₃
14 NU.MU.GI₄.GI₄.DA
MU LUGAL.BI IN.PÀD
16 ^l*im-gur*-^dEN.ZU ŠITA.ÈŠ
^l*la-ma-ša* DUMU ŠEŠ.DU₁₀.[G]A
18 ^lİR.^dŠEŠ.KI NAR.GAL
^l*mu-ha-[d]u-[um]* DUMU] UR.^dx.x
20 ^l*x-ma-a-x-nu-x*
^l*a-wi-il*-^d[...]
22 LÚ.INIM.MA.BI.ME.EŠ
ITI [...]
24 MU ÚS.[SA *ri*]-*im*-^dEN.ZU

Sceau:

S.1) *šu*-^dNIN.ŠU[BUR] / DUMU x x x (Type « BUR.GUL »)

(⁴⁻⁶) Ela a acheté à Šu-Ilabrat (¹⁻³) 7 2/3 sicles de terrain bâti, à côté d'Imgur-Sin et à côté de la rue. (⁷⁻⁹) Il lui a versé 4 sicles d'argent. (¹⁰⁻¹²) Il (= le vendeur) sera responsable en cas de revendication sur ce terrain. (¹³⁻¹⁴) À l'avenir, l'un ne se retournera pas contre l'autre. (¹⁵) Il a juré par le roi. (6 témoins et date).

Note : Jean n'avait copié qu'une ligne du revers, très abîmé il est vrai, mais où il est cependant possible d'en lire davantage. On a repris ici l'édition de HEO 12.

16) Ce premier témoin est manifestement le voisin de la l. 2. La copie du titre figure dans HEO 12, pl. III.

La combinaison des informations des contrats BM 13960 [RA 85 21] et BM 33172 [HEO 12 93] permet de tirer des conclusions importantes. Les données cadastrales du contrat BM 13960 montrent qu'il s'agissait pour l'acquéreur, Puzur-Šamaš, d'agrandir une maison qu'il possédait déjà, en achetant une partie (36 m²) d'une maison voisine en ruine. Celle-ci est décrite comme vendue par le temple de Nanna ; un de ses voisins était Imgur-Sin, dignitaire religieux portant le titre de ŠITA.ÈŠ (l. 2). Il faut alors noter que *le même* Imgur-Sin ŠITA.ÈŠ est attesté dans le contrat HEO 12 93 comme voisin (l. 2) et témoin (l. 16, avec son titre). Or ce texte date de la même année que BM 13960. Mais contrairement à ce dernier, son contexte

de découverte est connu : il provient des fouilles de Taylor à Ur à l'automne 1854 et il est donc originaire du quartier EM²⁵. On voit donc que le temple était propriétaire d'une parcelle dans cette zone proche du grand sanctuaire. Le problème est de savoir comment le temple avait acquis ce terrain et pourquoi il le vendit (il s'agit seulement de 36 m²...).

1.2. La vente d'un jardin

Un autre cas de vente de terrain par le temple de Nanna porte, non pas sur une maison en ruine, mais sur un verger²⁶.

YOS 5 122 [YBC 5709]

Achat par Sin-nur-matim et son fils Balmunamhe d'un terrain nu appartenant au temple de Nanna.

Date : [...]vi/Warad-Sin 9.

Edition : Charpin HEO 22, 1986, p. 49-50.

Copie : Grice YOS 5, 1919, p. 47.

Collation : 27/4/2018

- 24 SAR KI.UD
 2 ŠÀ^{giš}KIRI₆ ka-la-la
 Á É sà-am-ma-a-nu-um ŠU.I
 4 Á É na-aw-ru-um-ì-lí [...]
 Á É a-lí-ILLAT-ti LÚ [...]
 6 ù Á É^dŠEŠ.KI.MA.AN.SUM DUMU U[R?[?] [...]]
 É^dŠEŠ.KI.TA
 8 ^{ld}EN.ZU-nu-úr-ma-tim
 ù BAL.MU.NAM.HÉ DUMU.NI
 10 IN.ŠI.IN.ŠÁM
 2 MA.NA KÛ.BABBAR NA₄ É^dŠE[Š.KI]
 12 ŠÁM TIL.LA.NI.ŠÈ
 Ì.LÁ.E.NE
 14 KÛ.BI ŠÀ^{giš}PISAN GÁ.NUN.M[AH]
 IGI ip-qú-ša x[...]
 16 IGI[I] še₂₀-ep-^dEN.ZU GU.[ZA.LÁ]
 IGI im-gur-^dEN.ZU LÚ[!] BÀ[D^{ki}]
 18 IGI a-pil-^dEN.ZU [!]x¹ [...]
 IGI ^dEN.ZU-ga-mi-il DUMU ti-[...]
 20 IGI zu-ni-ba-la ŠEŠ i[m-...]
 IGI i-šar-a-li-ki ŠÀ.TA[M]
 R.22 IGI mu-ta-bu-um ŠÀ.[TAM]
 IGI u-bar-^dUTU DUMU DINGIR-šu-[ba-ni]
 24 IGI na-bi-[...]
 IGI na-an-[ni[?]]
 26 IGI ar-bi-t[u-ra-am ...]
 IGI sà-am-ma-[a-nu-um ...]
 28 IGI a-ap-pa-[an-DINGIR ...]
 IGI nu-úr-[...]

²⁵ Voir ci-dessus chapitre 1.

²⁶ Un commentaire rapide avait été donné par K. Butz, « Ur in altbabylonischer Zeit als Wirtschaftsfaktor », dans E. Lipinski (éd.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East I. Proceedings of the International Conference organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, OLA 5, 1979, p. 257-409, spéc. p. 388.

- 30 IGI LUGAL.DU[B...]
 IGI *pa-ti*-[...]
 32 IGI *ša-ab*-[...]
 IGI *ip*-[...]
 34 KIŠIB Š[À.TAM.E.NE]
 ITI KIN.[^dINANNA]
 36 MU ALAM *k[u-du-ur-ma-bu-uk]*
 KÙ.GI [ŠU.DU₇.A]
 38 É^dUT[U.ŠÈ I.NI.IN].KU₄.[RE]

Sceaux:

- S.a) UR.^dŠEŠ.KI GUDU₄.ZU.AB / GÁ.DUB.BA^dŠEŠ.KI / DUMU [KÙ.^dN]IN.GAL / [IR₁₁ IR₁₁.^dEN.ZU]
 S.b) AN-KA-*šu* / DUMU UR.DUB.ŠEN.NA / IR₁₁ IR₁₁.^dEN.ZU
 S.c) ^dEN.ZU-*pi-la-ah* / UGULA DAM.GÀR / DUMU *i-pi-iq-^dnu-nu*
 S.d) *a*-[...]/ DUMU x x x [...]/ ÌR^d[...]
 S.e) ^dEN.KI / ù^dMUŠ

(⁸) Sin-nur-matim (⁹) et son fils Balmunamhe (¹⁰) ont acheté (⁷) au temple de Nanna (¹) 24 sar de terrain nu, (²) (sis) dans le verger de Kalala, (³) à côté du terrain du barbier Sammanum, (⁴) à côté du terrain de Nawrum-ili, (⁵) à côté du terrain d'Ali-tillati le [...] (⁶) et à côté du terrain de Nanna-mansum fils de Ur [...]. (¹³) Ils verseront (¹¹) 2 mines d'argent selon le poids du temple de Nanna (¹²) pour son prix complet. (¹⁴) Cet argent (sera versé) dans la caisse du Ganunmah. (19 témoins). (³⁴) Sceau des administrateurs-*šatammû*. (Date).

J'avais collationné cette tablette lorsque je préparais HEO 22. Je l'ai collationnée à nouveau en avril 2018 ; je remercie A. Lassen, Associate Curator de la Yale Babylonian Collection, pour son accueil et l'autorisation de publier mes photos de cette tablette.

2) Vu le contexte, *ka-la-la* semble un nom de terroir, mais je n'en connais pas de parallèle. À Ur, le passage le plus proche est le don effectué par l'*entum* Enanedu en UET 5 272 : (1) 3 SAR É.KI.GÁL (2) ŠÀ^šKIRI₆ KAR.RA « 3 sar de terrain nu, dans le verger du port ».

3, 27) On retrouve *sà-am-ma-nu-um* comme nom d'un témoin dans UET 5 165 : 16 (Sin-eribam 2).

7) Contrairement à l'édition de HEO 22, il ne faut pas restituer <KI> en début de ligne : cf. BM 13960 : 4.

10, 13) Curieusement, le scribe a gardé le verbe au singulier pour l'achat (l. 10), mais l'a mis au pluriel pour le versement de l'argent (l. 13). Par ailleurs, le versement de l'argent est noté au *marû*, alors qu'on aurait attendu le *hamtu* IN.NA.LÁ comme en BM 13960 : 10.

15) Contrairement à ce que laisse croire la copie, la l. 14 est seulement suivie par un blanc : rien n'est à restaurer (cf. BM 13960 : 11). La présente édition décale donc d'1 ligne à partir d'ici par rapport à la copie.

15-33) Ce contrat comporte une liste de témoins, au contraire de BM 13960.

16) Je n'avais pas restitué de titre dans HEO 22 p. 49, mais c'est le seul possible ; cf. d'ailleurs les contrats d'achat par Balmunamhe YOS 5 119 : 15 et 124 : 17, où on retrouve le même individu avec ce titre comme premier témoin. Voir K. Abraham & U. Gabbay, « Expenditures by the gu-za-lá Official at Maškan-šapir from the Time of Rim-Sin of Larsa », dans T. Boiy, J. Bretschneider, A. Goddeeris, H. Hameeuw, G. Jans & J. Tavernier (éd.), *The Ancient Near East, A Life! Festschrift Karel Van Lerberghe*, OLA 220, Louvain/Paris/Walpole, 2012, p. 1-37 et pour la fonction de *guzalûm* de manière plus générale, voir en dernier lieu D. Lacambre & J. Patrier, « L'ergastule-*nêpārum* de Chagar Bazar (Ašnakum) au XVIII^e s. av. J.-C. », dans J. Patrier, P. Quenet & P. Butterlin (éd.), *Mille et une empreintes. Un Alsacien en Orient. Mélanges en l'honneur du 65^e anniversaire de Dominique Beyer*, Subartu 36, Turnhout, 2016, p. 167-182, spéc. p. 12-13.

17) La correction et la restitution s'appuient sur le contrat YOS 5 124 : 3-4, où cet Imgur-Sin originaire de Dunnum est vendeur et Balmunamhe acheteur ; elles ne sont pas totalement assurées, mais la date des deux textes est proche puisque YOS 5 124 est de l'an 8 de Warad-Sin.

20) Pour le NP *zu-ni-ba-la*, cf. l'index de FM 6 (6 références au même responsable agricole dans le royaume de Mari).

23) Dans AbB 14 173, lettre de Balmunamhe à Keš-iddinam, on trouve une liste de bergers responsables des ovins et bovins d'Ur « sous la responsabilité d'Ubar-Šamaš fils de Išū-bani » (l. 17 : NÌ.ŠU *u-bar-^dUTU* DUMU



Fig. 5. La tablette YOS 5 122 (clichés D. Charpin, montage V. Chalendar).

DINGIR-*šu-ba-ni*) : il s'agit à peu près sûrement du même individu, d'où la restitution proposée (qui ne figurait pas dans HEO 22, p. 49).

³⁴ Restitution d'après BM 13960 : 12. La restauration est sûre, comme le montre la photo : c'est bien le début de ŠĀ et pas de LÚ.

Il est clair qu'on ne peut conserver l'interprétation de E. Grice, qui pensait qu'on avait affaire à la vente d'un magasin (« Deed for a storehouse »²⁷). Cependant, reconstituer le contexte de cette transaction n'est pas tâche facile. D'un côté, il semble qu'on soit ici dans le cas où KI.UD désigne un terrain nu à l'intérieur d'un jardin²⁸ : c'est ce que montre la taille de la parcelle (24 SAR = ca. 864 m²) et surtout la notation explicite de la l. 2. On peut comparer ce contrat avec celui par lequel Ku-Ningal acheta à Sin-šemi 5 sar de verger planté et 10 sar de terrain nu²⁹. Mais par ailleurs, les parcelles voisines sur les quatre côtés (l. 3-6) sont décrites comme É : sans doute ce terme désigne-t-il ici de façon neutre « un terrain »³⁰. On ne peut s'empêcher de s'étonner du prix versé : 2 mines d'argent est une somme considérable pour une surface aussi réduite (ca. 865 m²).

2. COMMENTAIRE

Les deux contrats de vente de terrains par le temple de Nanna réédités ci-dessus suivent un formulaire à peu près identique, qui présente des particularités remarquables que nous allons analyser. On étudiera ensuite la façon dont était gérée de la caisse du Ganunmah où était déposé l'argent résultant de la vente de terrains par le temple. On terminera en examinant d'autres textes montrant que le temple de Nanna à Ur était propriétaire de champs, prairies inondables ou vergers.

2.1. Les formulaires

J'ai récemment consacré une étude aux contrats dans lesquels des rois vendaient des terrains³¹. Ils se caractérisent par des formulaires particuliers, qui diffèrent selon les royaumes, mais ne sont jamais identiques aux contrats de vente par des particuliers. Dans le cas présent, on constate que les deux contrats de ventes de terrains par le temple de Nanna (BM 13960 et YOS 5 122) suivaient eux aussi un formulaire particulier, qui s'éloignent des contrats ordinaires sur cinq points.

La première différence tient à la façon dont le vendeur est désigné. En principe, on a la formule KI NP « à NP ». Ici, on trouve la formule ÉⁿNANNA.TA « du temple de Nanna ». Pour M. Anbar et M. Stol, il s'agit d'une « tournure elliptique » : le scribe aurait omis KI (= *itti*) au début de la ligne³². Cette différence pourrait être interprétée comme signifiant que le temple n'est pas présenté comme propriétaire du terrain, mais seulement comme vendeur. On doit surtout noter que ce n'est pas le dieu lui-même qui figure comme vendeur, mais son temple, alors qu'on possède des dizaines de contrats de prêts où le dieu est présenté comme créancier. Cela constitue d'ailleurs également une différence avec les contrats de vente par des rois, où ce n'est pas le palais qui est présenté comme vendeur, mais le roi³³.

²⁷ Catalogue de YOS 5, p. 53.

²⁸ Cf. HEO 12, p. 163 s. v. *teriqum* et depuis CAD T, p. 354 (s.v. *teriktu*, à corriger en *teriqum* selon la recension de M. Stol dans *OLZ* 105, 2010, p. 170-176).

²⁹ UET 5 140 : (1) 5 SAR ^{giš}GIŠIMMAR GUB.BA (2) 10 SAR KI.UD.

³⁰ Cf. HEO 12, p. 161.

³¹ D. Charpin, « Dons ou ventes de terres par les rois à l'époque paléo-babylonienne », dans G. Neumann, S. Paulus & K. Kleber (éd.), *Grenzüberschreitungen. Studien zur Kulturgeschichte des Alten Orients. Festschrift für Hans Neumann anlässlich seines 65. Geburtstages am 9. Mai 2018*, Dubsar 5, Münster, 2018, p. 99-142.

³² RA 85, p. 33. Noter que sous Warad-Sin et au début du règne de Rim-Sin, à Ur, les scribes ne notent pratiquement jamais KI.NP.TA : HEO 12 93 : 4 et 94 : 5 sont des exceptions (ca. 5 % du corpus).

³³ Dans le royaume de Babylone, on a KI LUGAL.A.NI.TA en VS 13 9 (Sin-muballit 12) ; KI *šar-ri-im* en BDHP 28 : 11 (Samsu-iluna 8^e) et CT 45 121 : 7 (Abi-ešuh). On ne connaît actuellement pas de contrats comparables pour le royaume de Larsa.

La deuxième différence réside dans l'ajout d'une formule relative au versement de l'argent dans la caisse du temple : « Cet argent (a été versé) dans la caisse du Ganunmah » (KÙ.BI ŠÀ^gPISAN GÁ.NUN.MAH³⁴). On reviendra plus bas sur la gestion de cette caisse.

Aucun des deux textes ne contient de clause d'éviction ou de non-revendication ni de serment : sur ce point, la situation est analogue à ce que l'on constate dans les contrats de vente de terre par un roi à Isin et Babylone³⁵.

La situation n'est pas uniforme en ce qui concerne la présence de témoins : le texte YOS 5 122 comporte une liste de 19 témoins, alors qu'aucun témoin n'est mentionné dans BM 13960. En revanche, les deux contrats comportent avant la date une formule indiquant que la tablette a été scellée par les administrateurs-*šatammû*³⁶. De fait, dans YOS 5 122, les empreintes de sceaux ne correspondent pas aux témoins, ce sont celles d'individus qu'on retrouve dans d'autres textes scellés par des administrateurs-*šatammû* (cf. § 2.3).

Ce qui est intéressant, c'est que le propriétaire est ici présenté comme une institution, au contraire des ventes par les rois, qui mentionnent le roi – et pas le palais. Dans le cas des ventes de terres par les municipalités, les formulaires sont assez variés. Les cas les plus fréquents mentionnent que le terrain vendu appartient à la ville (É URU^{ki}), mais énumèrent ensuite comme vendeurs le maire-*rabiânnum* et les anciens (*šībût âlim*), dont certains scellent l'acte³⁷. Ici, on peut considérer que les sceaux des *šatammû* (pas des témoins !) correspondent à une énumération des vendeurs : on notera dans le même sens l'alternance dans d'autres contextes entre ŠU É^dŠEŠ.KI et ŠU ŠÀ.TAM.E.NE³⁸. Les administrateurs-*šatammû* sont donc ici les représentants du dieu, ce sont eux qui certifient que l'argent de la vente a été versé dans la caisse du temple.

2.2. La gestion de la caisse du Ganunmah

On a vu ci-dessus que l'argent résultant de la vente de terrains par le temple de Nanna en Warad-Sin 9 (YOS 5 122) comme en Rim-Sin 2 (BM 13960) fut versé à la caisse du Ganunmah. On sait que ce bâtiment fut rénové du temps de Warad-Sin, comme en témoignent deux inscriptions de son père Kudur-Mabuk³⁹, dont l'une indique que le bâtiment était « tombé en ruine », malgré les travaux que nous savons avoir été effectués par Nur-Adad et Sin-iddinam⁴⁰. Il s'agissait d'un bâtiment où étaient stockés l'argent et des objets précieux, mais aussi des denrées périssables destinées aux offrandes alimentaires faites à Nanna et autres divinités⁴¹.

Que le Ganunmah ait servi de « trésor » au temple est indiqué par les inscriptions citées précédemment, qui le qualifient de NĪ.GA (akk. *makkurum*). D'autres textes montrent bien que toutes les transactions en argent passaient par l'intermédiaire de la caisse du Ganunmah. Ainsi, dans un compte de petit bétail par les responsables de troupeaux (*nâqidum*) du temple de Nanna trouve-t-on cette note⁴² : « 2 sicles d'argent, selon le poids du temple de Nanna, dans la caisse du Ganunmah, au taux de 3 ovins par sicle d'argent, (soit) 6 ovins ». Un autre document a trait à l'apport par les gens de Ku'ara d'argent résultant

³⁴ BM 13960 : 11 et YOS 5 122 : 14.

³⁵ D. Charpin, *Mél. Neumann*, p. 129-130.

³⁶ La formule est complète en BM 13960, en partie restaurée en YOS 5 122.

³⁷ Voir le tableau de RA 99, p. 142.

³⁸ Cf. M. Gallery, « The Office of the *šatammu* in the Old Babylonian Period », *Afo* 27, 1980, p. 1-36 (p. 10b).

³⁹ RIME 4, p. 213-214 n° 9 et p. 215-217 n° 10.

⁴⁰ RIME 4 p. 139-140 n° 2 et p. 170-171 n° 10.

⁴¹ L'étude archéologique la plus récente est celle de A. Schmitt, « Hidden under the Floors. The Inventories and Archives of the Ganunmah at Ur from the Third to the First Millennium BC », dans J. M. Evans & E. Roßberger (éd.), (in cooperation with P. Paoletti), *Ancient Near Eastern Inventories in the Third and Second Millennia BCE: Intergating Archaeological, Textual, and Visual Sources*, MAAO 4, Gladbeck, 2019, p. 83-106.

⁴² YOS 5 15 : i (3) 2 GÍN KÙ.BABBAR NA₄ É^dŠEŠ.KI (4) 'ŠÀ^gPISAN GÁ.NUN.MAH (5) KÙ 1 'GÍN¹.E 3 U₈.UDU.HI.A (6) U₈.UDU.'HI'.A.BI 6 (-/viii/Warad-Sin 1). Noter en iv 32 : ŠU ŠÀ.TAM.E.NE « service des administrateurs-*šatammû* ».

de la vente de laine du temple de Nanna (UET 5 476). Le texte n'indique pas explicitement que l'argent est versé dans la caisse du Ganunmah, mais le reçu mentionne le « sceau des administrateurs-šatammû » ; parmi les sceaux, on retrouve celui du šandabakkum Ur-Nanna, présent en YOS 5 122, ainsi que ceux de Itti-Sin-milki et de Kuk-Šuku, présents en BM 13960. Il n'y a donc pas de doute que cette somme d'argent fut placée dans la caisse du Ganunmah, même si la mention ŠÀ^{gi}PISAN GÁ.NUN.MAH n'a pas été ajoutée par le scribe après la l. 7 comme on aurait pu s'y attendre⁴³. Voici l'édition de ce texte.

UET 5 476 [U.16830c = BM 131335 = 1953,04-11, 170]

Apport par les gens de Ku'ara d'argent résultant de la vente de laine du temple de Nanna ; sceaux des šatammû. Cf. UET 5 430.

Date : -/ix/Rim-Sin 2.

Transcription : Butz, *AfO* 26, p. 35 (texte seulement).

Collation : 29/01/2020.

Reproduction : ici-même p. 232 Fig. 6 (photo BM).

1 2/3 MA.NA KÙ.BABBAR
 2 NA₄^dUTU
 ŠÀ KÙ ŠÁM SÍG DU
 4 ša a-na DAM.GÀR ŠU.KU₆.E.NE
 É^dŠEŠ.KI i-di-nu
 6 MU.DU
 ERIN₂ HA.A^{ki}
 R.8 KIŠIB ŠÀ.TAM.E.NE
 ITI GAN.GAN.È
 10 MU É^dIŠKUR
 ŠÀ UD.UNU^{ki}.MA BA.DÙ

¹ 1 2/3 mine d'argent, ² selon le poids de Šamaš, ³ sur l'argent, prix de la laine de qualité courante, ⁵ que le temple de Nanna a donné ⁴ aux marchands des pêcheurs ; ⁶⁻⁷ apport des gens de Ku'ara ; ⁸ sceau des administrateurs-šatammû.

Sceaux :

S.1) LÚ.^d[ma-ma] / DUB.SAR / DUMU šu.^dLUGAL / ÌR É^dŠEŠ.KI.KE₄*

Cf. YOS 5 47.

S.2) UR.^dŠEŠ.KI GUDU₄.ZU.AB / GÁ.DUB.BA^dŠEŠ.[KI] / [DUMU K]Ù.^dNIN¹.[GAL] / [IR₁₁ IR₁₁.^dEN.ZU]

Cf. YOS 5 122 S.a.

S.3) ^rit¹-ti.^dEN.ZU-mi-il-ki / DUMU PUZUR₄.^dEN.LÍL

Cf. BM 13960 S.a.

S.4) ku-uk.^dšu-ku / DUB.SAR / DUMU at-ta-na-wi-ir / ^rÌR¹^dša-at-wa-ak

Cf. BM 13960 S.e.

S.5) UR.^dNIN.A.ZU / DUB.SAR / DUMU LÚ.^dKAR.ZI.DA

S.6) ha-ab-di-a-ra-ah / DUMU i-din*.^dEN.ZU / ÌR AN.^dMAR.TU

Cf. Kraus, *OLZ* 50 p. 519 n. 5

8) Pour les sceaux des šatammû, voir M. Gallery, *AfO* 27, p. 10.

S.4) La présence de cet Elamite parmi les administrateurs-šatammû du Ganun-mah quelques années après la restauration du bâtiment par Kudur-Mabuk est à relever.

⁴³ Il est vraisemblable que ce fut aussi le cas de l'argent dans le document très semblable UET 5 430 (édité par Butz, *AfO* 26, p. 35) ; mais les empreintes de sceaux ont été déclarées illisibles par Figulla.

Un cas particulier montre un circuit différent. Il s'agit d'un contrat de vente d'une palmeraie (UET 5 172) dans lequel le prix de vente n'est pas versé en argent, mais en nature, sous la forme de 15 gur de céréales (*še-eštub = arsuppum*) : ce montant doit être versé au grenier-*karûm* du temple de Nanna⁴⁴.

2.3. Le temple de Nanna, propriétaire foncier

Il est impossible de chiffrer l'étendue des propriétés foncières du temple, mais on sait qu'elles devaient être considérables : on étudiera ci-dessous ce qui concerne les champs, puis les vergers.

2.3.1. Les champs

Parmi les documents retrouvés par Woolley au n° 7 Quiet street, la tablette UET 5 666 est d'une importance considérable pour l'enquête ici menée⁴⁵. On y voit en effet des indications cadastrales relatives à des champs appartenant au palais et d'autres propriétés du temple de Nanna. Ce dernier possédait pas moins de 988,2 hectares près de la localité de Iktutum ; le total des surfaces mentionnées dans ce texte comme lui appartenant se monte à 1312,2 hectares. Le texte n'est pas daté, mais il est vraisemblable qu'il ait fait partie des archives du *šandabakkum* Ur-Nanna, qui fut en poste sous Warad-Sin et au début du règne de Rim-Sin.

Les propriétés du temple de Nanna ne constituaient cependant pas seulement des blocs de taille considérable, puisque certains contrats entre particuliers mentionnent « (le temple de) Nanna » comme voisin du champ vendu, comme dans le texte suivant (l. 3).

YOS 8 166 [YBC 7707]

Achat par Munawwirum l'administrateur-*šandabakkum* d'un terrain-*ušallum* appartenant à Lalum fils d'Išū-ibbi.

Date : 30/x/Rim-Sin I 58.

Reproduction : YOS 8, 1941, p. 74 (n° 166) [copie].

[x,x].1 GÁN A.ŠÀ Ú.SAL
2 *li-bi* A.ŠÀ *li-wi-tum*
ÚS.SA.DU ^dŠEŠ.KI
4 ù ÚS.SA.DU ¹*du-mu-qum*
A.ŠÀ Ú.SAL *la-a-lum* DUMU DINGIR-*šu-i-bi*
6 KI *la-a-lum* LUGAL A.ŠÀ Ú.SAL
¹*mu-na-wi-ru-um* GÁ.¹DUB¹.BA
8 IN.ŠI.ŠÁM
8 $\frac{1}{3}$ GÍN KÙ.BABBAR
10 ¹ŠÁM¹ TIL.LA.BI.ŠÈ
IN.¹LÁ¹
12 ¹U₄.KÚR.ŠÈ¹ U₄.UN.NU.ME.KA

⁴⁴ UET 5 172 : (8) ¹14+x¹ ^{se}EŠTUB GUR (9) ŠÁ[M].TIL.LA.NI.ŠÈ (10) GUR₇ É ^dŠEŠ.KI.ŠÈ (11) Ì.ÁG.E (voir <http://www.archibab.fr/T12143>). Je n'arrive malheureusement pas à lire le nom du vendeur (la tablette est à Bagdad et n'a pas encore pu être collationnée).

Pour des exemples de ventes avec un prix versé partiellement en nature, voir les textes cités dans RA 96, 2002, p. 65 n. 27 ; dans AUCT 5 126, le prix est versé entièrement en nature. Dans YOS 8 7 c'est la soule qui est versée en nature dans un échange de terrains (archives de Balmunamhe).

Pour le grenier-*karûm* du temple de Nanna, cf. HEO 22, p. 245-250.

⁴⁵ Ce texte a été édité par K. Butz, « Ur in altbabylonischer Zeit als Wirtschaftsfaktor », dans E. Lipiński (éd.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East I. Proceedings of the International Conference organized by the Katholieke Universiteit Leuven from the 10th to the 14th of April 1978*, OLA 5, 1979, p. 257-409 (p. 323-324). J'avais été trompé par l'indication de Figulla (« Delivery of timber, one lot for the Nannar temple, and another one for the royal palace », UET 5, p. 21b), d'où ma notice « Compte de poutres », HEO 22, p. 38a. Deux des recenseurs m'ont à juste titre reproché d'avoir négligé ce texte : I. Diakonoff (*AfO* 35, 1988, p. 193b-194a) et M. Van De Mieroop, *JCS* 41, 1989, p. 239 [et depuis BBVO 12, p. 83-84)]. Voir désormais l'édition de UET 5 666 dans <http://www.archibab.fr/T.12314>.

R.14 [MU ^dŠ]EŠ.ʾKI ^dUTU
 [ù ^dri-im-^dEN.ZU LUGAL IN.PÀD]
 [IGI ...] ʾx¹-ti
 16 [IGI ...] ʾx¹
 [IGI ...]-ʾx-x¹ DUMU ma-ʾsúm¹
 18 [IGI] ʾim-gur-^dEN¹.ZU DUMU ma-ʾsúm¹
 ʾIGI i¹-lí-ia-tum RÁ.GAB¹ DUMU u-bar-^dEN.ZU
 20 IGI i-ku-ʾun-pi⁴¹-^dEN.ZU A.ZU
 IGI ^dUTU-ha-zi-ir LÚ[?] ^dIŠKUR-ri-im-ì-lí
 22 IGI ^dUTU-ga-ar-ʾri¹ a-hi ^dIŠKUR-ri-im-ì-lí
 KIŠIB LÚ.KI.MEŠ ÍB.RA
 24 ITI AB.È.A U₄ 30.KAM
 MU KI.29 Ì.SI.ʾIN^{ki}
 26 IN.DÍB.BA

S.1) ^dIŠKUR-ʾri¹-im-ì-lí / DUMU ip-quí-^dIŠKUR / [Ì]R ^dri-im-^dEN.ZU

1, 6) Il s'agit d'un champ inondable en bordure d'un cours d'eau. Pour la nature de l'*ušallum*, voir K. R. Veenhof, « An Old Babylonian Deed of Purchase of Land in the De Liagre Böhl Collection », dans M. A. Beek *et al.* (éd.), *Symbolae biblicae et mesopotamicae Francisco Mario Theodorico De Liagre Böhl dedicatae*, Leyde, 1973, p. 359-379 et depuis les références du CAD U/W, p. 296-298a.

S.1) On ne trouve pas le sceau du vendeur (à vérifier par collation) ; celui d'Addu-rim-ili doit être employé par un des témoins l. 21 ou 22.

L'acquéreur Munawwirum est défini par son titre de *šandabakkum*, sans que soit précisée l'institution à laquelle il était rattaché. S'il était *šandabakkum* du temple de Nanna, la question se pose de savoir s'il fit l'acquisition à titre personnel ou pour le compte du temple, qui agrandirait la parcelle qu'il possédait déjà (l. 3). Mais on doit ici souligner qu'on ne connaît pas d'autre contrat où un temple se porterait acquéreur d'un terrain⁴⁶.

2.3.2. Les vergers

Le temple de Nanna était propriétaire, non seulement de champs, mais aussi de vergers. Quatre contrats, datés de Rim-Sin I et de Samsu-iluna, mentionnent le temple de Nanna comme voisin de vergers qui sont vendus ou échangés. On en trouvera ici l'édition des textes datés de Rim-Sin (UET 5 177 et 277). Ceux datés de Samsu-iluna (YOS 12 161 et 228) se trouvent dans mon étude sur les archives d'Apil-Ašnan⁴⁷.

UET 5 177 [U.16503 = UM 52-30-103]

Achat par Ibbi-Sin et Sag-Nanna-izu d'un verger appartenant à Puzur-Ištar, fils de Sin-iqišam.

Date : -/v/Rim-Sin I 6.

Reproductions : UET 5 (n° 177) [copie] ; <http://www.cdli.ucla.edu/P415070> [photo].

F. 25 SAR ^{giš}KIRI₆ ʾGIŠ¹ G[UB.BA]
 2 ^{giš}KIRI₆ É ^dŠEŠ.KI
 DA ^{giš}KIRI₆ ^dEN.ZU-še-mi
 4 DA ^{giš}KIRI₆ a-at-ta-a
 KI PUZUR-išg-tár

⁴⁶ K. Butz a signalé un texte de Larsa qu'il interprète comme l'achat d'un terrain par le temple de Ninšubur (YOS 5 133) ; cf. K. Butz, « Ur in altbabylonischer Zeit als Wirtschaftsfaktor », dans OLA 5, 1979, p. 257-409 (p. 388 n. 373). Il me semble à peu près certain que l'acheteur porte un nom théophore de Ninšubur dont la fin est cassée, car rien dans le texte ne s'écarte des formulaires habituels (cf. <http://www.archibab.fr/T11728>).

⁴⁷ Voir dans ce volume p. 65-66 et 72.

6 ¹*i-bi*-^dEN.ZU
 ù S[A]G.^dŠEŠ.KI.Ì.ʾZU¹
 8 IN.ŠI.ŠÁM
 1 1/2 GÍN KÙ.BABBAR
 10 SA₁₀ TIL.LA.A.NI.ʾŠÈ¹
 IN.NA.LÁ
 R.12 INIM.GÁL.LA ^{gis}KIR[I₆.BI.ŠÈ]
 Ì.GUB.ʾBU¹
 14 NU.MU.GI₄.GI₄.ʾDA¹
 MU LUGAL.BI IN.PÀD
 16 IGI ^dEN.ZU-*re-me-ni* GAL.ʾNI¹
^dEN.ZU.TAB.BA-*e* NU.[^{gis}KIRI₆]
 18 ¹*šu-mi-a-bu-um*
¹*im-gur*-^dEN.ZU
 20 ^dEN.ZU-*še-mi*
¹*a-at-ta-a* DUMU ʾx x¹
 22 ¹*ig-mi-il*-^dEN.ZU
 ITI NE.NE.GAR
 T.24 MU É ^dBARA₂.UL.E.[GA]R
 ŠÀ UD.NUN^{ki}.E BA.DÙ

S) PUZUR-*iš₈-tár* / DUMU ^dEN.ZU-*i-qí-ša-lam*

¹ 25 sar de verger planté d'arbres, ² verger du temple de Nanna, ³ à côté du verger de Sin-šemi, ⁴ à côté du verger de Atta : ⁵ à Puzur-Ištar, ⁶ Ibbi-Sin ⁷ et Sag-Nanna-izu ⁸ a^{sic} acheté. ⁹⁻¹¹ Il^{sic} lui a versé 1 1/2 sicle d'argent pour son prix complet. ¹²⁻¹³ Il sera responsable en cas de revendication du verger. ¹⁴ Il ne reviendra pas (sur l'affaire conclue). » Serment, 7 témoins et date.

2) Il serait tout à fait inhabituel de voir le nom du propriétaire précéder les indications cadastrales (l. 3-4) ; voir le commentaire ci-dessous.

7) Le nom n'a pas été déchiffré par Figulla, qui a lu Pt-(d)Nannar (catalogue p. 8b et index p. 54a). Pour des parallèles paléo-babyloniens, voir i.a. AO 7802 (Charpin & Durand RA 75, p. 19-20) : 29 et Ojeil 71 (CCO, p. 119-120) : 22. Et dans UET 5 572 : 4, on lit clairement SAG.^dNANNA.Ì.ZU (corriger l'index de UET 5, p. 54a : Pt-(d)Nannar NI-ZU, NI-ZU étant considéré comme un nom de métier p. 73a).

11-12) Figulla n'a pas oublié de copier une ligne sur la tranche : entre la face et le revers, il n'y avait pas de texte, mais l'empreinte du sceau⁴⁸. L'indication de la l. 15 a été par erreur placée en face de la l. 14, mais l'index est correct (p. 58b, Sin-remeni est bien indiqué comme présent l. 16).

13-14) On aurait attendu entre ces deux lignes : U₄.KÚR.ŠÈ LÚ ULU₃ comme en UET 5 133 : 9-10 ou HEO 12 93 : 13 (Ur, Rim-Sin I 2).

16) Le titre n'est pas très lisible, mais cette lecture est vraisemblable, dans la mesure où il s'agit d'une vente de palmeraie. Voir un autre GAL.NI en tête de la liste des témoins dans un contrat de vente de palmeraie (UET 5 174 : 22, ici-même p. 105).

20-21) Ces deux témoins sont manifestement les voisins mentionnés l. 3 et 4.

Malheureusement, le contexte archéologique de ce contrat est inconnu ; la tablette a seulement été cataloguée comme « Brought in » (sic, UE 7, p. 240a). Vu son numéro en U., elle a été trouvée lors de la 9^e campagne, en 1930-31 : elle pourrait donc provenir du secteur AH, à moins qu'elle n'ait été trouvée ailleurs par un ouvrier qui l'aurait apportée à Woolley dans l'espoir d'un bakchich.

M. Van De Mieroop s'est étonné qu'un verger appartenant au temple de Nanna puisse être vendu par une personne privée, Puzur-Ištar ; celui-ci ne porte pas de titre le rattachant au sanctuaire, pas plus

⁴⁸ Sur la photo du CDLI (P415070), le montage est à corriger : les tranches inférieure et supérieure sont à intervertir. Autre erreur : au lieu du revers, on a une deuxième photo de la face légèrement plus claire.

qu'aucun des témoins, et l'on ne relève aucun contrôle par le temple⁴⁹. Si l'on compare le formulaire de ce texte avec celui des autres réunis dans cette étude, la conclusion semble sans appel : il ne peut s'agir de la vente d'un verger du temple. Or on remarque que le texte est assez mal écrit, le scribe ayant apparemment oublié une ligne (13-14). On peut donc se demander si le scribe n'a pas omis le signe DA au début de la l. 2⁵⁰ : comme dans YOS 12 161 et 228 (édités p. 65-66 et p. 72), il s'agirait donc de la vente par un particulier d'un verger voisin d'une parcelle appartenant au temple de Nanna.

UET 5 277 [U 7827x = BM 131287= 1953-04-11, 122]

Echange de vergers entre Sin-magir et Iddin-Sin. Un verger du temple de Nanna est voisin d'une des deux parcelles échangées (l. 9)⁵¹.

Date : -/-/Rim-Sin I 25.

Collation : 29/01/2020.

F. [...^{giš}]KIRI₆ GIŠ GUB.BA]
 2 [DA^{giš}]K[IRI₆ ...]
 [ù DA]^{giš}KIRI₆ 'x' [...]]
 4 'giš'¹KIRI₆ 'd'EN.ZU-ma-'gir'₁₄¹
 KI.BI.GAR.RA^{giš}KIRI₆.BI.[ŠÈ]
 6 0,0.2* 1/2 GÁN^{giš}KIRI₆ GIŠ GUB.BA
 DA^{giš}KIRI₆ a-hi-x-x-x
 8 DA {x}^{giš}KIRI₆ sa-lum
 ù^{giš}KIRI₆ É 'š'ŠŠ.KI
 10^{giš}KIRI₆ i-din-'d'EN.ZU
 [K]I.BI.GAR.RA^{giš}KIRI₆.BI.ŠÈ
 T.12 NAM^{giš}KIRI₆ 'd'EN.ZU-ma-gir'₁₄
 R. 'i-din-'d'EN.ZU
 14 IN.NE.SUM
 U₄.KÚR.ŠÈ ŠÈŠ ŠÈŠ.RA.MEŠ°
 16 INIM.GÁL.RA*^{giš}KIRI₆.BI.ŠÈ
 IN.NA.GUB.BU
 18 INIM.MA.NU.GÁ.GÁ
 HÉ.BA.DIRI HÉ.BA.AL.LÁ
 20 N[U].NI.GUB.BU
 MU 'LUGAL' IN.NE.PÀ.DÈ.MEŠ
 22 IGI [...]
 (...)
 TL. [MU ...]
 2' [BÀD-da-a]m-qí-ì-lí-šu

S.1) i-din-'d'EN.ZU / DUMU na-aw-ru-um-ì-lí / ÌR ri-im-'d'EN.ZU (sur la TL)

S.2) Traces illisibles (cf. note ci-dessous à la l. 12)

⁴⁹ BBVO 12, p. 84 : « The third sale was of an orchard measuring 900 square meters and planted with trees [note 36 : UET 5: no 177.] Although the orchard is said to be of the Nanna temple, its seller is a private person, Puzur-Eštar, who has no explicit temple affiliation. One wonders how this man obtained the right to deal with temple land, without any noticeable temple supervision as none of the witnesses are temple administrators. »

⁵⁰ Voir aussi UET 5 277 : 9, où l'on a simplement ù au lieu de ù DA.

⁵¹ On corrigera l'indication de M. Van De Mieroop à propos de ce texte dans BBVO 12, p. 83 et n. 31 : « location of a private orchard next to one of Nanna ». L'indication p. 174 n. 33 est en revanche exacte : « orchard exchange in UET 5: no. 277 ».

⁽¹⁻⁴⁾ [... *ikûm*] de verger [planté d'arbres], à côté du verger de [...] [et à côté] du verger de [...], verger appartenant à Sin-magir ;

⁽⁵⁾ en échange de ce verger, ⁽⁶⁻¹⁰⁾ 2 1/2 *ikûm* de verger planté d'arbres, à côté du verger de Ahi-[...], à côté du verger de Šallum et à côté du verger du temple de Nanna, verger appartenant à Iddin-Sin ;

⁽¹¹⁻¹⁴⁾ en échange de ce verger, pour le verger de Sin-magir, Iddin-Sin le lui a donné.

⁽¹⁵⁻¹⁷⁾ À l'avenir, l'un sera responsable vis-à-vis de l'autre en cas de revendication portant sur ce verger. ⁽¹⁸⁾ Il ne revendiquera pas. ⁽¹⁹⁻²⁰⁾ Il se tiendra que (la surface) soit plus grande ou plus petite.

Serment, liste des témoins (disparue) et date.

1) Vu la courbure de la tablette, il n'est pas possible que la première ligne conservée soit la première ligne du texte. Or sur la l. 2 de la copie, il y a place pour deux signes, d'où la restitution à DA ; dès lors, il ne peut s'agir que de la troisième ligne. On a renuméroté les lignes en conséquence.

2) En dessous de la ligne d'écriture, traces d'empreintes de sceaux : la logique veut qu'il s'agisse du sceau de Sin-magir, celui d'Iddin-Sin ayant été imprimé sur la TL.

14) Le scribe a noté sans raison un infixé datif pluriel NE.

15) Le .MEŠ en fin de ligne n'a pas de raison d'être.

16) On attendrait INIM.GÁL.LA, ou INIM.GAR.RA.

19) La présence de la clause *lîtir limti* à cet endroit dans un contrat d'échange est à ma connaissance sans parallèle. Chacun des propriétaires se garantit contre une plainte portant sur la surface exacte de la parcelle échangée.

21) La scribe, une fois de plus, montre sa méconnaissance du sumérien.

TL.1') Figulla avait noté : « Early reign of Rim-(d)Sin » (UET 5, p. 11b), sans doute à cause du sceau. On reconnaît sur la tranche latérale dans la fin de la seule ligne conservée une variante du nom de l'année 25 de Rim-Sin I. En principe, il est écrit MU BÂD-*da-mi-iq-i-lî-šu*, mais on connaît des variantes MU BÂD-*dam-qí-i-lî-šu*. Ici, devant le KI, on n'a pas de vertical comme on l'attendrait pour la fin d'un DAM, mais clairement la fin d'un signe -a|m. Or le nom du roi d'Isin est parfois écrit MU ^d*da-am-qí-i-lî-šu* LUGAL, comme dans Ojeil 87 (CCO, p. 127-128, copie S. Viaggio p. 140) : 22.

Cette tablette fait partie du lot U.7827 ainsi décrit : « "No. 7 Quiet Street (and a few from EM and Quiet Street 5 Room no 4)"; i.e. most from No. 7 Quiet Street (p. 113 n. 11), and a few each from No. 5 Quiet Street (p. 109, where Woolley had entered them under Room 6), and the EM site in general; which are which, is unknown »⁵². Le contrat est rédigé du point de vue de Sin-magir, à qui Iddin-Sin « donne » (l. 14) son verger en échange de celui qu'il a reçu. On connaît un Sin-magir dans le quartier EM, mais le texte où il est attesté⁵³ date de Rim-Sin II, donc il ne saurait s'agir du même individu⁵⁴.

CONCLUSION

Nul doute que le temple de Nanna à Ur a été un grand propriétaire foncier. Mais les deux textes qu'on a étudiés ici (BM 13960 et YOS 5 122) ne concernent pas l'aliénation de terres ayant appartenu au temple : le temple n'y est en effet pas cité comme propriétaire et l'absence de clauses (et corollairement de serment) montre qu'il ne s'engageait pas lors de la conclusion du contrat de vente. On trouve seulement les empreintes des sceaux des administrateurs-*šatammû*, qui attestent que l'argent versé par l'acheteur a été reçu dans la caisse du trésor du temple (Ganunmah). La solution la plus vraisemblable est donc que le temple vendait des terres tombées en déshérence. C'est particulièrement vraisemblable pour le contrat BM 13960. Le propriétaire de la parcelle a dû mourir sans héritier : la propriété du terrain serait revenue au temple. À époque plus tardive, et en Mésopotamie du nord, c'est la municipalité qui jouait ce rôle⁵⁵. Le cas ici reconstitué nous conduit à penser que le temple ne conservait pas de tels terrains en déshérence : il

⁵² UE 7, p. 230b sub U.7827a (le passage entre guillemets anglais est de Woolley, le commentaire qui suit de l'éditeur du volume, T. Mitchell).

⁵³ UET 5 128, édité et commenté dans HEO 22, p. 139.

⁵⁴ De même que Sin-magir fils de Sin-kašid et GUDU₄ DUB.LÁ.MAH, attesté dans BIN 2 75 : 34 (Samsu-iluna 7) et UET 5 868 : 21 (Samsu-iluna 12) ; cf. HEO 22, p. 256.

⁵⁵ Cf. D. Charpin, « Économie et société à Sippar et en Babylonie du nord à l'époque paléo-babylonienne », RA 99, 2005, p. 133-176, spéc. p. 134-145 « 1.1. La vente de terrains par des municipalités ».

préférer les céder à un voisin intéressé par une extension de sa maison⁵⁶, et retirer de l'argent de cette vente.



Fig. 6. La tablette UET 5 476 (©The British Museum).

⁵⁶ Pour l'achat de terres ayant appartenu à quelqu'un sans héritier, voir M. Stol, « Old Babylonian *kišdātum*, “what one may get” », dans G. Chambon, M. Guichard & A.-I. Langlois (éd.), avec la participation de Th. Römer et N. Ziegler, *De l'argile au numérique. Mélanges assyriologiques en l'honneur de Dominique Charpin*, PIPOAC 3, Louvain/Paris/Bristol, 2019, p. 1013-1029, spéc. p. 1026 n° 27 (MHET 2/5 656), qui renvoie à F. van Koppen, Mél. Walker, 2002, p. 168 : le *kārum* de Sippar est créancier et a donc le droit de vendre une terre ayant appartenu au débiteur décédé. On peut penser qu'il en allait de même pour des temples : parfois, l'argent résultant d'une vente devait être directement versé au temple, sans doute créancier : cf. UET 5 160, étudié dans D. Charpin, « Les dieux prêteurs dans le Proche-Orient amorrite (ca. 2000-1600 av. J.-C.) », *Topoi* 12/13, 2005, p. 13-34, spéc. p. 33 et n. 87 (<http://www.archibab.fr/T13007>).